

PANAZOL - MAIRIE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026-029

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/04/2026

Objet : DECISION 2026-029 - Avenant 2 Accord-cadre Denrées alimentaires - Lot 5

Nature : Autres

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 23/04/2026

Agent de transmission : Carole DANCHE

Acte : Decision 29-Avt2\_Lot5\_DenreesAlimentaires.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20260421-2026-029-AU

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/04/2026

## VILLE DE PANAZOL – HAUTE-VIENNE

### DECISION 2026-029 – AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE RELATIF A LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES - LOT N°5 : VIANDE DE BŒUF LABEL RACE A VIANDE OU EQUIVALENT

Fabien DOUCET, Mairé de la Commune de Panazol,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2194-5 relatif aux modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026, et notamment son alinéa 4 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

**VU** le marché n°2022-22-05 conclu avec la société PLAINEMAISON AQUITAINE SAS ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'apporter une modification aux marchés en cours d'exécution afin de prendre en compte les hausses exceptionnellement importantes du prix du carburant et ainsi maintenir l'équilibre économique du contrat,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver et de signer l'avenant n° 2 au marché n°2022-22-05 relatif à la fourniture de denrées alimentaires, s'agissant du lot n°5 « Viande de bœuf label race à viande ou équivalent », les caractéristiques de l'avenant étant les suivantes :

*« L'avenant ajoute un prix « contribution carburant ». Cette contribution est calculée à partir de l'indice CNR gazole professionnel et est de 0,07 € par kg livré. Elle est applicable pour une période initiale d'un mois à compter de la notification du présent avenant. Elle pourra être reconduite tacitement par période d'un mois. »*

**Article 2** : la Directrice Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne au titre du contrôle de légalité.

**Article 4 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et transmission au contrôle de légalité.

A Panazol, le 21 avril 2026

Le Maire de Panazol,

**Fabien DOUCET**

